

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 septembre 2006

CP 06/09-32

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES PRODUCTIVES (SEM)

COMMUNE D'IMPLANTATION	MONTAIGU DE QUERCY
MAITRISE D'OUVRAGE	Société de Crédit Bail : LCL FINAMUR
ENTREPRISE CONCERNEE	C2R Extension et transformation

Par délibérations des 22, 23 janvier et 14 octobre 1987, 20 juin 1988, 9 mars et 19 décembre 1989, 18 juin 1990, 15 janvier et 18 juin 1991, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental d'Intervention Economique et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Les dossiers susceptibles de donner lieu à une aide du Département au titre du Fonds Départemental d'Intervention Economique ont été soumis à un Comité Technique qui s'est réuni le Mercredi 9 Août 2006.

Ces dossiers ont été instruits dans le cadre des modalités d'attribution des aides indirectes départementales aux entreprises et plus particulièrement des subventions aux communes, groupements de communes, établissements publics, sociétés d'investissements pour le commerce et l'industrie et sociétés d'économie mixte, pour l'équipement d'infrastructures à finalité économique (chapitre IV, articles 37 à 49 de l'arrêté portant règlement du Fonds Départemental d'Intervention Economique).

Ces articles stipulent notamment que les communes, groupements de communes, établissements publics, sociétés d'investissements pour le commerce et l'industrie et sociétés d'économie mixte qui, afin d'installer une entreprise, réalisent des opérations d'acquisition ou de construction de bâtiments peuvent bénéficier d'un financement départemental à hauteur de 25 % du coût H.T. de la dépense et plafonné à 38 125 €.

**SOCIETE C2R -
Société Crédit Bailleur : LCL - FINAMUR
Commune de MONTAIGU DE QUERCY**

► LES RAISONS

La SAS C2R au capital de 2 399 250 € fabrique des fermetures et des menuiseries bois/aluminium, métal pour l'habitat et ce, depuis 1947.

Installée à Montaigu-de-Quercy en 1956 jusqu'à maintenant, cette unité était spécialisée dans le bois.

Les caractéristiques de cette unité sont les suivantes :

Chiffre d'Affaires : 11 200 K€
Effectifs : 114 personnes
Réseau de distribution (21 commerciaux)
- les négociants,
- les grandes surfaces bricolage (G.S.B.),
- l'installateur spécialiste.

Aujourd'hui, la direction est assurée par Monsieur Mazaleyrat qui détient 29 % du capital de la holding .

► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

Il s'agit de créer un bâtiment de 1000 m² sur le site existant de Montaigu afin d'exploiter une nouvelle licence américaine relative à des portes de garage selon un brevet qui privilégie des éléments sectionnels.

Compte tenu de la situation du terrain, il est donc nécessaire de réaliser d'importants travaux au niveau du sol dans la mesure où il s'agit de compléter l'unité existante.

Les investissements (immobiliers et matériels) liés à cette modernisation s'élèvent à un montant de 1 050 000 €.

Ce nouvel investissement viendra compléter les activités de ce groupe réparties sur trois sites dans la mesure où le site de Miramont dédié aux activités métalliques et PVC occupe 176 salariés.

Précisons que ce bâtiment devra obtenir le classement "installation classée" en vue de l'obtention du permis de construire. Le dossier est déposé auprès des services de la DRIRE.

► LA RECEVABILITE

Ce projet s'inscrit :

- dans une démarche Pays, dans la mesure où cet investissement va permettre de générer sur Montaigu-de-Quercy un niveau d'investissements mais aussi des emplois (10),
- il s'agit d'une entreprise industrielle dont le code d'activité est relatif à la production,
- il est porteur aussi d'un programme d'emplois sur le secteur de Montaigu-de-Quercy.

► LE FINANCEMENT DU PROJET

La structure financière de C2R est née de la fusion en 1999 de ROSA SA et de CARRETIER ROBIN.

Une S.A.S au capital de 3 999 989 € a été mise en place et l'actionnariat est le suivant :

G.MAZALEYRAT	34,0 %
J-L. ROSA	12,5 %
D. ROSA	12,5 %
S.MARTIN (DI)	4,8 %
A.GARANNE (DC)	3,8 %
Groupe Crédit Coopératif (BTPI + ESFIN)..	32,4 %

► LE COUT DE L'OPERATION

Travaux et bâtiment (1000 m²)	494 000,00 €
- Terrassements et assainissements	138 000,00 €
- VRD - divers	146 000,00 €
- Bâtiment (construction)	210 000,00 €
Equipements	550 000,00 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Dans la mesure où il s'agit d'un groupe, les aides envisageables sont de deux natures :

- immobilier : 17 % du montant des travaux (assiette éligible)
- matériel : le groupe fait plus de 250 salariés (291) en conséquence, aucune aide publique possible pour le matériel.

Conseil Général (sollicité) : 494 000 € x 8,5 %	41 990,00 €
Conseil Régional (sollicitée) : 494 000 € x 8,5 %	41 990,00 €
TOTAL	83 980,00 €

L'aide susceptible d'être apportée à ce projet d'investissement immobilier serait donc de 494 000 € x 17 % soit **83 980,00 €**

L'aide serait à parité entre le Conseil Général et le Conseil Régional.

Le bâtiment sera financé par un crédit-bail sur 10 ans auprès du Crédit Lyonnais.

Le matériel et les moyens de manutention de 550 000 € seraient financés par :

- un crédit-bail sur 5 ans de 265 000 €
- un prêt à moyen terme sur 5 ans de 295 000 €

Après examen de la demande, le Comité Technique du F.D.I.E. considérant :

- que le projet est particulièrement structurant pour la commune de Montaigu de Quercy,
 - que cet investissement immobilier permettra de moderniser le site existant,
 - que la création de 10 emplois supplémentaires portera les effectifs de ce groupe à quelques 291 salariés (Montaigu de Quercy et Miramont de Quercy),
- propose d'accorder à la LCL FINAMUR (société d'investissements) une subvention de **41 990 €** pour l'extension de la Société C2 R sur la Commune de Montaigu de Quercy.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi :

* d'une subvention de **41 990 €** à la société de crédit bail LCL FINAMUR pour l'extension de la Société C2 R sur la Commune de Montaigu de Quercy.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental article 20 426, sous fonction 93.

Autorisation de programme 2006	228 750,00 €
Engagé à ce jour	38 125,00 €
Engagement à la Commission Permanente de ce jour	41 990,00 €
Reste disponible	148 635,00 €

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 18 septembre 2006

CP 06/09-32

**FONDS DEPARTEMENTAL
D'INTERVENTION ECONOMIQUE
AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES PRODUCTIVES
(SEM)**

COMMUNE D'IMPLANTATION	MONTAIGU DE QUERCY
MAITRISE D'OUVRAGE	Société de Crédit Bail : LCL FINAMUR
ENTREPRISE CONCERNEE	C2R Extension et transformation

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du Comité technique du fonds départemental d'intervention économique réuni le 9 août 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une subvention de 41 990 € à la LCL FINAMUR (société d'investissements) pour l'extension de la Société C2 R sur la Commune de Montaigu de Quercy ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 20426, sous-fonction 93, du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,